

PRÉSENTATION PAP CONSEIL CONSTITUTIONNEL 2020

Aux termes de la notification des enveloppes indicatives de l'année 2020, par circulaire n°4594 MFB/DGB/DPB du 05 juillet 2019, la dotation allouée au Conseil Constitutionnel est arrêtée à la somme de **1 426 001 424** FCFA réparties en trois actions :

1. La compétence juridictionnelle

Dotée d'une enveloppe globale de cinq cent millions (300 000 000) de FCFA, la compétence juridictionnelle regroupe toutes les attributions à caractères juridiques découlant de la loi organique n° 2016-23 du 14 juillet 2016 portant création et organisation du conseil constitutionnel.

Elle se subdivise en trois (03) activités : le contrôle de constitutionnalité par voie d'action ou par voie d'exception et la gestion du processus électoral qui constituent le cœur de métier du conseil complétée par la compétence consultative du Conseil qui est mise en œuvre chaque fois que le Président veut soumettre un projet de loi au référendum, promulguer une loi organique ou prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

2. La compétence non juridictionnelle

Avec une enveloppe globale de quatre cent cinquante millions (170 000 000) de frs la compétence non juridictionnelle regroupe toutes les activités qui concourent à l'atteinte des objectifs fixés au niveau la compétence juridictionnelle.

C'est ainsi que la recherche, la documentation et la coopération internationale avec les organisations similaires à travers le monde sont les deux principales activités de la compétence non juridictionnelle.

La recherche et la documentation permettent au Conseil de se doter des dernières publications en matière constitutionnelle et électorale, tandis que la coopération internationale lui permet de s'inspirer des meilleures pratiques dans le monde.

3. Gestion administrative et financière du conseil pour une enveloppe de (956 001 424)

Il est reparti en 4 activités :

- La coordination pour un montant de 75 000 000
- L'entretien du conseil pour un montant de 60 000 000
- La gestion du personnel et acquisition de biens et services pour 526 001 424
- La gestion du personnel et acquisition de biens et services pour 295 000 000

Tableau 1: PRESENTATION DES ACTIONS ET ACTIVITES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

ACTIONS	ACTIVITES	BUDGETIISATION (2020)	(2021)	(2022)
COMPETENCE JURIDICTIONNELLE	LE CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITE	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	LA GESTION DU PROCESSUS ELECTORAL	125 000 000	125 000 000	125 000 000
	LA FONCTION CONSULTATIVE	75 000 000	75 000 000	75 000 000
COMPETENCE NON JURIDICTIONNELLE	RECHERCHE PUBLICATION ET DOCUMENTATION	90000000	90000000	90000000
	BENCHMARKING COOPERATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS	80000000	80000000	80000000
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	coordination	75 000 000	75 000 000	75 000 000
	Entretien du conseil	60 000 000	60 000 000	60 000 000
	Gestion du personnel et acquisition de biens et services	526 001 424	536 521 452	547 251 882
	Gestion du personnel et acquisition de biens et services	295 000 000	295 000 000	295 000 000
			50 000 000	100 000 000
TOTAL		1 426 001 424	1 486 521 452	1 497 521 452

Tableau 2 récapitulatif par grande nature de dépenses

code section	libellé section		2020	2021	2022	
	libelle programme	libelle titre	Montant CP	Montant CP	Montant CP	
25	Conseil Constitutionnel	Conseil Constitutionnel	Dépenses de Person	526 001 424	536 521 452	547 251 882
25	Conseil Constitutionnel	Conseil Constitutionnel	Transferts Courants	900 000 000	900 000 000	900 000 000
25	Conseil Constitutionnel	Conseil Constitutionnel	Transferts en capita		50 000 000	100 000 000
25	Conseil Constitutionnel	Total Conseil Constitutionnel		1 426 001 424	950 000 000	1 000 000 000
25	Total Conseil Constitutionnel		1 426 001 424	1 486 521 452	1 497 251 882	